

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 07 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 07 novembre, à 19h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANQUE, Maire.

Membres en exercice : 13

Membres présents : 9

Votants : 11

Pour : 11

Présents , M. Bernard PLANQUE, M. Guy DOUIN, Mme Colette LE NOC, M. Jacques JAHANDIER, M. Charles-Albert WILLAERT, M. Pierre CLEMENT, Mme Nathalie DENIS, Mme Bernadette LEKEUX, Mme Valérie HAMON ;

Excusés , Mme Sarah ELMKHANTER (pouvoir à Mme Colette LE NOC), Mme Nadia CUINE (pouvoir à M Guy DOUIN), M. Bertrand LEYS, Mme Catherine BEGE.

Secrétaire de séance : Mme Colette LE NOC

Adhésion au niveau 3 de la Charte d'entretien des espaces publics

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la Charte d'entretien des espaces publics. Cette charte a pour but d'inciter les collectivités à traiter mieux, puis à traiter moins, pour enfin ne plus traiter chimiquement.

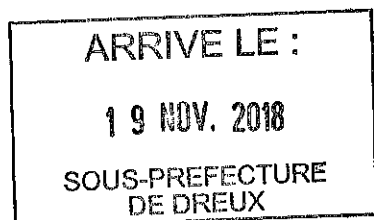
La commune ne désirant plus avoir recours à des produits phytosanitaires pour l'entretien de ses espaces publics, Monsieur le Maire propose d'adhérer au niveau 3 de cette charte (« ne plus traiter chimiquement »).

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'accepter les termes du niveau 3 de la charte et autorise Monsieur le Maire à la signer,
- De s'engager à ne plus utiliser ou faire utiliser de produits phytosanitaires pour entretenir les espaces communaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil accepte les termes du niveau 3 de la Charte d'entretien des espaces publics et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Fait et délibéré en séance le 07 novembre 2018 et les membres ont signé.



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Bernard PLANQUE

